

VILLE DE ROANNE
DECISION DU MAIRE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-65

CULTURE

- Don de deux fauteuils

Madame Chantal ANDRÉ, demeurant [REDACTED], souhaite faire un don manuel sans condition, d'une paire de fauteuils, Napoléon III, en bois de noyer, peints en noir et recouverts de velours rouge :

- 1 fauteuil comportant sur le haut du dossier le blason de la Ville de Roanne avec un croissant surmonté de la croix de la Légion d'Honneur et la devise : CRESCAM ET LUCEBO, h.130 X l.66 X L. 56 cm,
- 1 fauteuil sans décoration particulière, h.117 X l.63 X L. 56 cm.

Ces fauteuils sont en excellent état. Cet ensemble trouvera place en salle des Mariages à l'Hôtel de la Ville et s'intégrera complètement au style du bâtiment datant approximativement de la même époque.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- d'accepter cet ensemble mobilier en don et de l'inscrire au patrimoine de la Ville.

ROANNE, le **16 JUIN 2023**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230616-DEC202365-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023